

Marie Moret à Offroy et Cie, 6 novembre 1886

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)

Collation2 p. (377r, 378r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 6 novembre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44561>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [6 novembre 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméMarie Moret envisage de faire retirer ses titres Suez et Panama de la Banque de France et se renseigne sur les conditions de ce retrait, au regard notamment de son changement d'état-civil.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées[Banque de France](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familistère 6 Novembre 1886.

Messieurs Offroy et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier et du pli recommandé contenant les trois récipissés de dépôt désignés en votre lettre. Je vous remercie de vos informations.

Il se peut que, d'ici à quelque temps, je vous prie de vouloir bien retirer de la Banque de France mes titres de bateaux et Panama. Je lis à ce sujet sur les récipissés de dépôt :

"En cas de changement d'état civil... les titres ne peuvent être rendus que contre une décharge en minute qui sera reçue par le notaire de la banque aux frais du déposant."

Cela n'est-il applicable étant donné que je suis mariée sous le régime de la séparation de biens et que la banque n'a exigé pour le retrait de l'obligation sortie au tirage que ma signature Marie Moret accompagnée de la formule "ou pour autorisation à ma femme Godin". Une procuration notariée faite ici comme je vous en ai déjà envoyée et mentionnant l'autorisation de mon mari suffira-t-elle pour nous permettre d'opérer le retrait

de mes titres ?

Et si d' y avait à y joindre cette
décharge reçue par le notaire de la
Banque, combien cela me coûterait-il ?

Veuillez agréer, Messieurs, avec mes
remerciements anticipés pour votre
réponse, l'assurance de toute ma considération

Marie Godin